

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1772

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 8

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« des collectivités territoriales relevant d'autres catégories ou à des établissements publics »

les mots :

« une autre collectivité territoriale ou à un établissement public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.